



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

18 avril

En 1794, à *Poitiers*, M. *Nicolas Dodin est guillotiné*. Né dans le diocèse de *Langres*, le 24 septembre 1755, il était entré à *Saint-Lazare*, le 9 août 1775. Pendant six ans, il fut curé de la paroisse de *Richelieu*. De bonne foi, il prêta le serment à la Constitution civile du Clergé, mais, dès qu'il eut reconnu son erreur, il se rétracta publiquement. Caché à *Poitiers*, chez le maçon *Jean Loudinet*, il continua son ministère sacerdotal. On finit par découvrir sa retraite. Après deux interrogatoires que lui fit subir la municipalité, il comparut devant le tribunal criminel de la *Vienne* et, sous prétexte qu'il était resté en France contrairement à la loi qui bannissait tout prêtre insermenté, il fut condamné. *Nicolas Dodin* ne se troubla ni en face des juges, ni en face de la mort. A un confrère, il avait dit plus d'une fois sur un ton badin, en faisant allusion à l'aspect massif de son cou : «*Ils auront de la peine à me couper la tête.*» Et, de fait, pour y réussir, le bourreau dut faire fonctionner à plusieurs reprises le couperet de la guillotine. Ce jour-là était le *Vendredi-Saint*, et *Nicolas Dodin* avait promis à un groupe de fidèles de leur prêcher la *Passion*. Il ne la prêcha ni dans une chaire, ni en paroles ; mais en acte et sur l'échafaud¹.

En 1871, à *Paris*, à la paroisse *Sainte-Marguerite*, les *Soeurs* continuent à visiter les *Pauvres* en costume sans être insultées. Mais ce jour-là, ordre leur est donné de quitter leur *Maison* : chacune fait son petit paquet sans savoir s'il y aura possibilité de l'emporter. Le lendemain, à 4 heures et demie, après la prière, la *Soeur Servante* prévient ses compagnes qu'elle va leur donner la *Sainte Communion*, puis elle se communique elle-même et laisse le tabernacle vide. Le dialogue s'engage aussitôt avec le chef de poste qui avec ses hommes s'est installé sur place. Voyant venir les voitures, les enfants se mettent à pleurer. Et voici que les *Enfants de Marie* qui les connaissent les réclament : chaque orpheline est adoptée sans que les gardes s'y opposent. Dans les voitures, les cochers disent : "*Soyez tranquilles, mes Soeurs, nous vous ramènerons bientôt chez vous*". La *Maison-Mère* s'ouvrit pour recevoir nos *Soeurs* et celles qui partageaient leur infortune.(R)

En 1880, à *Pékin*, en l'église *Saint-Sauveur*, notre confrère, *Mgr Delaplace*, ouvre le concile provincial que *Léon XIII* lui a ordonné de tenir. Pendant trois semaines, les chefs des vicariats apostoliques du *Tchély* (septentrional, occidental, oriental), de la *Mandchourie* et de la *Mongolie* vont débattre d'importantes questions².

En 1938, à *Villebon-sur-Yvette*, le *Père Souvay* bénit les bâtiments de la maison de campagne. Un décret signé le 25 décembre 1936, par M. *Albert Lebrun*, Président de la République Française, avait autorisé la cession de cette propriété en compensation de la partie expropriée de *Gentilly*. Outre l'air pur dans un cadre doucement poétique proche l'admirable vallée de *Chevreuse*, les habitants de la *Maison-Mère* peuvent aller y respirer un parfum abondamment chargé d'histoire et, sans faire appel au rêve, évoquer de glorieuses silhouette : *sainte Geneviève* se reposant près de la source qui alimente la pièce d'eau du parc..., et bien d'autres personnages encore. Quand aux héritiers de l'esprit de *Boileau*, il leur est loisible, sous les frais ombrages, de s'amuser à reconstituer l'homérique querelle qui mit aux prises *Messire Suart*, premier curé de *Villebon*, avec le curé de *Palaiseau* quand, en 1648, *Paul de Gondi*, archevêque de *Paris*, autorisa l'érection de *Villebon* en paroisse. Quel que soit le chemin qu'y suive l'esprit, le cœur, à *Villebon*, doit se souvenir du *T.H.P. Souvay* qui mit tant de charité à réserver, pour les fatigues parisiennes, cette oasis de détente³.

1) *B.M.L.* 1941, pp.183-184.

2) *Vie et apostolat de Mgr L.-G. Delaplace*, pp. 243-251.

3) *Annales*, t. 103, p. 176 et pp. 61-67.